

Soyons **parc**

Magazine du Parc naturel régional Oise - Pays de France

JE COMPRENDS

SOYEZ ACTEURS DES 10 ANS DU PARC !



ANIMATIONS, RANDONNÉES, RENCONTRES,
CONCOURS... POUR VIVRE PLEINEMENT LE PARC.



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

JUIN / JUILLET 2014 • n°27

Soyons **parc**

Juin / Juillet 2014

Imprimé sur papier produit à partir de fibres 100% recyclées (écolabel européen)



Le 49^{ème} Parc naturel régional a obtenu son classement de l'État le 21 mai 2014. Cette création s'apparente plutôt à un renouvellement puisqu'il concerne le Marais poitevin qui retrouve le label qu'il avait perdu depuis une vingtaine d'années. Ce décret de classement du Marais Poitevin apporte la preuve, s'il en était besoin, que les Parcs naturels régionaux répondent aux attentes des élus mais surtout des populations qui vivent dans ces territoires exceptionnels.

Les premiers Parcs naturels régionaux ont été créés, en France, il y a près de 50 ans. Au regard de ces PNR, nous faisons figure « d'adolescent », même si, depuis 10 ans, le PNR Oise-Pays de France n'a cessé de monter en puissance et d'engager des actions qui ont contribué à préserver notre environnement et accompagner le dynamisme de nos communes.

Vous avez pu voir l'étendue des réalisations du Parc dans le dernier numéro du magazine. Nous vous proposons cette fois-ci de fêter les 10 ans du Parc en participant activement aux manifestations et initiatives concoctées par le Parc à l'occasion de cet anniversaire : sorties à thème, concours photo, défi éco-citoyens, fête... Le choix est large.

Rendez-vous en page 5 pour l'agenda des sorties et nous vous attendons nombreux à Orry-la-Ville, le dimanche 5 octobre lors de la fête du Parc.

Président du Parc
naturel régional
Oise - Pays de
France

■ Directeur de publication
Patrice Marchand

■ Directrice de la rédaction
Sylvie Capron

■ Rédactrice en chef
Dorothee Rulence

■ Rédaction
MarkediA
Parc naturel régional Oise -
Pays de France

■ Photo couverture
© PNR OPF

■ Photos non légendées
© PNR OPF

■ Réalisation
Markedia : www.markedia.net

■ Impression
Groupe des imprimeries Morault

■ Tirage
90 000 exemplaires

ISSN : 1774-5683
Reproduction interdite

sommaire

3 J'informe

Laissez-vous guider
par la nouvelle
signalisation
d'information du Parc

4 Je découvre

Le Parc a le sens de
l'accueil avec
la marque «Accueil du
Parc naturel régional
Oise-Pays de France»

5 Je comprends

Soyez acteurs des
10 ans du Parc !
Animations,
randonnées,
rencontres,
concours... pour vivre
pleinement le Parc.



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

8 Je communique

9 Je témoigne
Parc Jean-Jacques
Rousseau : une
nature d'exception

10 J'agis

Gérer les espaces
verts en préservant
l'environnement et
notre santé, c'est
possible !

11 Je joue

12 Je partage

LAISSEZ-VOUS GUIDER

PAR LA NOUVELLE SIGNALISATION D'INFORMATION DU PARC

AIDER LES TOURISTES ET VISITEURS OCCASIONNELS À TROUVER LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, SITES DE LOISIRS, HÉBERGEMENTS, COMMERCES, PRODUCTEURS LOCAUX... TELLE EST LA VOCATION DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL).

Comment valoriser le commerce et les activités locales en évitant la prolifération d'affichages disparates ? Comment assurer des conditions de lecture optimales sans se lancer dans des aménagements trop onéreux ? Comment faire émerger une identité commune sur le territoire ?

Une démarche partagée

C'est pour apporter une réponse à ces questions et aider les communes qui en faisaient régulièrement la demande que la création d'une charte dédiée à la signalisation d'information locale a été décidée au sein du Parc naturel régional Oise - Pays de France en 2011. Cette charte définit le mobilier (forme, matériaux, dimensionnement), les règles d'implantation des panneaux, la hiérarchisation des informations et enfin, le graphisme des inscriptions : le choix des couleurs assure une bonne intégration paysagère, et les pictogrammes symbolisent les activités.

10 communes ont alors décidé de s'engager

Une commande groupée a été effectuée pour la fabrication et la pose des panneaux. Cette synergie a permis de dégager une identité valorisante, tout en réduisant les investissements.

Vous pourrez retrouver ces panneaux à :

- Asnières-sur-Oise
- Ermenonville
- Jagny-sous-Bois
- Montagny-Sainte-Félicité
- Pontpoint
- Pont-Sainte-Maxence
- Rully
- Thiers-sur-Thève
- Villers-Saint-Frambourg
- Vineuil-Saint-Firmin

Le saviez-vous ?

La loi Grenelle 2 (2010) prévoit la suppression en 2015 des pré-enseignes qui « polluent » les paysages, et un remplacement par la SIL.

La publicité est exclue de ces panneaux. Pour rester lisibles, ils comportent un nombre limité de mentions :

- ▶ 6 mentions maximum par panneau
- ▶ 4 mentions maximum par direction



La SIL respecte les principes d'homogénéité, lisibilité, visibilité et continuité. Pour se distinguer, une latte courbe porte la mention de la ville ainsi que le logo du Parc. Deux codes couleurs différencient les typologies d'information : équipements publics et commerces, activités liées au tourisme et aux loisirs. L'esthétique est résolument sobre.

LA PAROLE À...

Hervé WINDELS, maire-adjoint à Asnières-sur-Oise

Grâce à la richesse de son patrimoine, Asnières-sur-Oise propose des visites touristiques. Nous avons donc des demandes de panneaux d'information, notamment de la part des commerçants. Or mettre en place un projet de signalétique n'est pas si simple !

Nous souhaitons bénéficier d'une identité de territoire, valoriser notre appartenance au Parc et surtout éviter la pose de panneaux agressifs. C'est donc tout naturellement que nous avons sollicité le Parc et participé aux réunions sur l'élaboration d'une charte graphique.

Je dois dire que le résultat est vraiment une réussite : nous disposons maintenant d'une signalétique à la fois lisible et discrète, se mariant bien avec la commune. Autre point positif, le Parc naturel régional Oise - Pays de France nous a apporté une aide financière au travers d'une subvention. Nous avons pu ainsi installer une bonne dizaine de panneaux.



LE PARC A LE SENS DE L'ACCUEIL

SEPT CHAMBRES D'HÔTES ET DEUX GÎTES RURAUX VIENNENT DE SE VOIR ATTRIBUER EN MARS 2014 LA MARQUE « ACCUEIL DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE ». LEURS PROPRIÉTAIRES S'ENGAGENT AINSI À ÊTRE DES AMBASSEURS DU TERRITOIRE ET DES ACTIONS DU PARC.

Une marque de valeurs

La marque Parc est porteuse de valeurs solides : l'engagement à promouvoir l'identité et les richesses du Parc, le respect de l'environnement et enfin la prise en compte de la dimension humaine par un accueil convivial. Pour les touristes, choisir un hébergement doté de la marque Parc, c'est donc une garantie de qualité et de pratiques écoresponsables. C'est aussi l'assurance de bénéficier d'informations sur les ressources touristiques : régulièrement conviés à des visites de sites et à des conférences, les propriétaires des hébergements sont à même de promouvoir les atouts du patrimoine naturel et culturel, de faire connaître les produits locaux... Chaque hébergement dispose d'ailleurs d'une mallette de livres et de jeux pédagogiques, fournie par le Parc et mise à disposition des clients.

Une dynamique soutenue par le Parc

Marque nationale, la marque « Parc » a déjà fait ses preuves avec environ 200 produits et services concernés en France. Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable qui en est propriétaire en délègue la gestion à chaque Parc. Les Parcs ont ainsi la possibilité de proposer la marque Parc pour des prestations d'accueil touristique, mais aussi pour des produits et des savoir-faire. De son côté le Parc s'engage à communiquer sur ces établissements et à mettre en avant leurs prestations dans ses outils de promotion. Le Parc les met également en relation afin qu'ils puissent créer un véritable réseau, et échanger sur leurs différentes expériences.

Comment devenir « Accueil du parc » ?

Les hébergements ont fait l'objet d'un processus de sélection rigoureux : à l'aide d'une grille de critères commune aux PNR de France, un bureau d'études indépendant a réalisé un audit des établissements volontaires. Attribuée pour 3 ans, la marque est renouvelable après un nouvel audit. Les 9 premiers établissements sélectionnés constituent une première vague qui pourra s'étoffer au cours du temps...

LES CHAMBRES D'HÔTES

Senlis
Côté jardin
03 44 53 69 04
www.cotejardin-senlis.fr

Montépilloy
Chambre d'Elisabeth
06 76 63 81 82
www.chambre-hote-senlis.fr

Ermenonville
Les Réveries dans la Théière
03 44 21 52 71
www.lesreveriesdanslatheiere.com

Lamorlaye
Le Cèdre bleu
06 68 11 31 72
www.chambres-hotes-foret-chantilly.fr

Asnières-sur-Oise
Le Clos des Fées
06 07 56 47 32
www.leclosdesfees.fr

Chaumontel
Beauvilliers
01 30 29 99 61
www.beauvilliers.com

Viarmes
La Montcelloise
01 30 35 36 62
http://lamontcelloise.pagesperso-orange.fr



LA PAROLE À...

Constance de Grave, du gîte de charme La Cour Lalouette
Quand nous avons été contactés pour la marque Accueil du Parc, la démarche m'a semblé couler de source car j'ai toujours eu une sensibilité prononcée pour la préservation de l'environnement, le respect de la nature et la valorisation de notre patrimoine. Nos hôtes sont invités à adopter un certain nombre de pratiques simples, notamment dans une optique de tri sélectif et d'économie des ressources : savons naturels, poubelles de tri, économiseurs d'eau sur les robinets, recommandations sur les bons gestes...

Nos visiteurs sont aussi bien des habitants de la région parisienne que des étrangers de toutes nationalités. Nous mettons à leur disposition les dépliants du Parc. Les visites pour mieux connaître les richesses du Parc sont fort intéressantes, mais il n'est pas toujours simple de dégager du temps quand on a des clients !



LES GÎTES RURAUX

Balagny-Chamant
La Cour Lalouette
06 75 91 19 41
www.lacourlalouette.fr

Brunehaut
03 44 21 31 86
www.legitebrunehaut.fr

ANIMATIONS, RANDONNÉES, RENCONTRES, CONCOURS... POUR VIVRE PLEINEMENT LE PARC.

SOYEZ ACTEURS DES 10 ANS DU PARC !



LE 13 JANVIER DERNIER, LE PARC NATUREL RÉGIONAL FÊTAIT SES 10 ANS. POUR CETTE ANNÉE ANNIVERSAIRE, NOUS VOUS PROPOSONS DE (RE)DÉCOUVRIR AU FIL DES MOIS LES ENJEUX ET RICHESSES DU TERRITOIRE : CHAQUE MOIS, DE MARS À DÉCEMBRE, LE PARC MET EN LUMIÈRE UN THÈME À VIVRE PLEINEMENT PAR DES VISITES ET ANIMATIONS. AUTANT D'OCCASIONS DE RENCONTRER LES ACTEURS DU TERRITOIRE, D'INITIER DES ACTIONS ÉCO-CITOYENNES, DE PARTICIPER À LA VIE DU PARC...

À VOS AGENDAS !

Juillet... le tourisme en randonnée

Le Parc vous propose tout au long de l'été de relever un « challenge-randonnée » avec 10 circuits au gré des richesses patrimoniales, historiques et naturelles (téléchargeables sur le site internet du Parc (à partir du 1^{er} juillet 2014)). À chaque randonnée, des énigmes seront proposées (et les résultats seront dévoilés lors de la Fête du Parc). Le départ du challenge sera donné les 5 et 6 juillet, matérialisé par 4 randonnées guidées.

Août... l'appel de la Forêt

Comme en atteste la présence de grands massifs forestiers de renom, le Parc offre des richesses forestières de tout premier ordre. Plusieurs balades guidées vous permettront d'en saisir les différentes facettes : lieux d'histoire, réservoirs de biodiversité, sources de richesses économiques...



Sortie botanique en forêt d'Halatte - © D. Grouard PNR OPF

- 23 août : 9 km au cœur des majestueuses futaies de hêtres et de chênes de la forêt d'Halatte
- 24 août : 9 km pour découvrir les sites insolites de la forêt d'Ermenonville
- 31 août : 12 km en forêt de Chantilly, entre nature et histoire.

Septembre... sous le signe du patrimoine

Notre territoire est reconnu pour son patrimoine historique, paysager et naturel. L'une des vocations du Parc est de recenser, restaurer et mettre en valeur les églises, châteaux, fermes remarquables, lavoirs, fontaines, puits, ponts... Mais êtes-vous sûr de bien connaître ces pépites du patrimoine ?

Le Parc vous invite à les découvrir en parcourant 2 de ses villages et en vous ouvrant certains lieux habituellement fermés au public.



Octobre... l'éco-citoyenneté en marche

Ce mois sera résolument festif avec l'organisation d'une **grande fête éco-citoyenne le 5 octobre** à la Maison du Parc. Une occasion unique pour fêter les 10 ans du Parc dans la bonne humeur !

Novembre... zoom sur l'architecture et le paysage

Préserver la qualité paysagère et architecturale des villes et villages passe par un accompagnement des communes et par des préconisations données aux particuliers. C'est à Précy-sur-Oise, que vous pourrez en découvrir les principales facettes, avec un programme passionnant : balade pour comprendre comment nos villages ont évolué, point info-conseil avec les architectes conseil du CAUE de l'Oise, plantations d'arbres fruitiers, ateliers artistiques autour du paysage ...

Décembre... atout développement économique

Métiers de l'hôtellerie, de l'agriculture, de la forêt, du cheval, de l'artisanat, métiers d'art... durant la 1^{ère} semaine de décembre le Parc vous fera découvrir quelques-unes des nombreuses activités économiques du territoire. Vous pourrez rencontrer les professionnels sur leur lieu de travail.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE : certaines animations ou sorties sont limitées en nombre de places. Le programme précis vous sera donné progressivement dans le journal et sur le site Internet du Parc.

RETOUR SUR LES MOIS PRINTANIER

Mars... le mois des zones humides

Deux animations ont permis de lever le voile sur ces habitats hors du commun.

Avril... un territoire d'agriculture

Les Producteurs Oise - Pays de France ont ouvert leurs portes à la visite au cours de 2 week-ends.

Mai... la biodiversité dans tous ses états

Des sites riches en biodiversité ont exceptionnellement été ouverts au public pour qu'il découvre leurs richesses insoupçonnées.

Juin... les petits éco-citoyens se mobilisent

Les enfants ont découvert la biodiversité du Parc au cours d'une balade puis ont fabriqué nichoirs et autres abris pour la petite faune.



PAS D'ANNIVERSAIRE RÉUSSI SANS PHOTOS !

Le Parc a lancé en février dernier un concours photo « **Coup d'œil sur le Parc** ». Amateurs ou professionnels, enfants, adolescents ou adultes, ce concours est le vôtre. **Vous avez jusqu'au 18 août** pour participer gratuitement et nous envoyer vos plus beaux clichés. Une remise des prix sera organisée lors de la Fête éco-citoyenne du **5 octobre**.

Soyez parmi ceux qui gagneront l'un des nombreux lots !

Pour participer et télécharger le règlement du concours : rendez-vous sur la page d'accueil du site Internet du Parc.



10 BONNES RAISONS

DE RETENIR VOTRE DIMANCHE 5 OCTOBRE !

- 1 Des **randonnées** pour les curieux de nature et de patrimoine : elles vous mèneront vers la Maison du Parc.
- 2 Des **jeux, ateliers, chasse aux trésors et mini-balades** pour les petits-écocitoyens.
- 3 Des ateliers pratiques, conférences et expositions pour tout savoir sur des questions aussi diverses que le compostage, l'éco jardinage, la biodiversité, les économies d'eau ou d'énergie, les déplacements propres, la réduction des déchets... Vous pourrez rencontrer associations et partenaires du Parc.
- 4 Des ateliers pour apprendre à relooker ou retaper un vieux meuble, pour fabriquer des bijoux ou accessoires avec des matériaux de récupération...
- 5 Un **troc de plantes**.
- 6 Des ateliers culinaires, balades gourmandes et autres dégustations pour les amateurs de produits locaux.
- 7 Des contes, spectacles, concerts, ateliers de sculpture... pour ceux qui ont une âme d'artiste.
- 8 Un grand **pique-nique** et des points de restauration conviviaux.
- 9 L'exposition des photos primées (concours « Coup d'œil sur le Parc ») avec remise des prix.
- 10 Et bien d'autres surprises à découvrir sur place !...

LA FÊTE DU PARC : UNE JOURNÉE À VIVRE INTENSÉMENT...

RELEVONS LE DÉFI ENSEMBLE !

10 ANS DU PARC, CE SONT AUSSI 10 ANS D'ACTIONS MENÉES PAR LES CITOYENS. PETITS GESTES ET BONNES IDÉES FORGENT L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE. C'EST DANS CET ESPRIT QUE NOUS VOUS INVITONS À PARTICIPER AU GRAND DÉFI ÉCO-CITOYEN DU PARC !

Nous sommes nombreux à adopter dans nos maisons et jardins, des gestes pour préserver notre environnement. Chacun de ces gestes a un impact sur notre planète et contribue à l'atteinte des objectifs définis par la charte du Parc : gérer durablement nos ressources naturelles, améliorer la qualité de notre air et notre eau, limiter la production de nos déchets, préserver la richesse de la faune et de la flore, etc. Nous vous proposons de réaliser 1 à 6 gestes éco-citoyens ou d'inscrire ces gestes si vous les réalisez déjà. Ce sont des gestes simples et concrets dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des déchets, des déplacements, du jardinage et de la biodiversité.

En participant, vous devenez « foyer éco-citoyen » du Parc. Plus vous êtes nombreux à vous engager, plus vous faites tourner le compteur du nombre d'éco-citoyens pour votre commune !

En vous mobilisant en nombre, peut-être placerez-vous votre commune en tête du défi... Par ailleurs, chaque geste est traduit en m³, Kwh... économisés pour votre foyer via un compte personnel et comptabilisés à l'échelle du territoire sur les compteurs en page d'accueil.

Dans notre foyer...

- un STOP PUB est installé sur notre boîte aux lettres
- nous compostons les déchets organiques
- nos robinets sont équipés d'aérateur réducteur-limiteur de débit
- nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires (désherbants, insecticides...) pour le jardin, les plantes de balcon ou d'appartement
- nos luminaires sont équipés d'ampoules basse consommation ou de lampes à led
- nous privilégions la marche ou le vélo pour les déplacements de courtes distances : boulangerie, école, gymnase...



COMMENT FAIRE POUR PARTICIPER ?

Il vous suffit de quelques minutes sur le site Internet : ecodefi.parc-oise-paysdefrance.fr
Cliquez et laissez-vous guider.

DEVENEZ « CORRESPONDANT PARC »

Vous souhaitez vous impliquer aux côtés du Parc pour promouvoir les bonnes pratiques écocitoyennes dans votre commune ? Vous pouvez devenir Correspondant Parc, comme déjà plus de 40 bénévoles. Pour cela, il suffit d'être majeur, d'être habitant du Parc et de signer une convention. Aucune compétence spécifique n'est requise. Aucun engagement lourd n'est demandé. Votre rôle : vous contribuez à diffuser le défi écocitoyen et devenez en quelque sorte un « ambassadeur des bonnes pratiques écocitoyennes ». Le Parc vous propose à cet effet des séances de formations et met à votre disposition les outils et informations dont vous avez besoin.



Les dernières éditions :



VIVONS LE PARC PRINTEMPS
ÉTÉ 2014

Comme chaque année le Parc a édité son livret de manifestations proposées par ses partenaires sur le territoire. Il est disponible dans de nombreux points de diffusion sur le territoire du Parc (offices de tourisme, cinémas, bibliothèques, mairies...). Vous pouvez également le télécharger sur le site internet du Parc (rubrique visitons le Parc, sortons avec le Parc). Vous y trouverez un large panel de manifestations pour occuper vos week-ends.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Le Parc a fait paraître son rapport d'activités. Disponible sur simple demande à la Maison du Parc ou téléchargeable sur le site internet du Parc (rubrique document), il décrit l'ensemble des actions menées par le Parc au cours de l'année 2013.



LE JOURNAL DES PETITS
ÉCO-CITOYENS

Chaque année, le Parc naturel régional Oise- Pays de France propose aux enfants du territoire, son journal des petits éco-citoyens. Rédigés par les élèves ayant participé aux programmes pédagogiques du Parc, ce journal présente de façon ludique le travail qu'ils ont mené, au cours de l'année, sur l'eau, la forêt, le patrimoine historique ou le jardin. Articles, jeux ou poèmes permettront à tous les enfants d'en savoir un peu plus sur ces sujets. Disponible sur simple demande à la Maison du Parc, vous pouvez également le télécharger sur le site internet du Parc www.parc-oise-paysdefrance.fr (rubrique document)

STOP AUX DÉCHARGES
SAUVAGES



Est considérée comme décharge sauvage, toute accumulation d'ordures dans un endroit non prévu à cet effet. Cela va de la canette jetée négligemment sur le bord de la route à la montagne de pneus laissée en pleine nature. **Nuisances visuelle et olfactive, risque de pollution des sols**

et des eaux, pullulation de rats et autres nuisibles, les risques liés aux dépôts sauvages sont nombreux. Le Parc sensibilise ses habitants et ses entreprises à ces risques depuis de nombreuses années, mais encore aujourd'hui nous intervenons (trop) régulièrement sur des sites encombrés de dépôts sauvages. **80 tonnes ont été résorbées** par le Parc en 2013. Face à ce constat, le Parc ne peut que rappeler la présence des déchetteries gratuites pour les particuliers. Il est important aussi de ne pas oublier de demander systématiquement le certificat de dépôt en déchetterie à vos entrepreneurs du bâtiment. Enfin, nous vous rappelons que plusieurs textes prévoient et répriment cette infraction et notamment le code pénal (art. R.632-1 et R.635-8). Dans la plupart des cas, quand l'auteur est identifié, il est passible d'une amende d'un montant maximum de 150€ (contravention de 2^{ème} classe), et si un véhicule est utilisé pour effectuer le dépôt, l'amende pourra s'élever à 1500€, avec confiscation possible du véhicule (contravention de 5^{ème} classe). L'amende peut également être supérieure en cas de récidive.

Alors pourquoi prendre le risque de payer quand jeter ses déchets peut être gratuit ?

DE NOUVEAUX TOTEMS
D'INFORMATIONS

Le Parc poursuit sa politique d'informations sur son territoire avec la mise en place de **nouveaux TOTEMS d'informations touristiques**. Ils ont pour rôle de donner une première information touristique que le visiteur pourra compléter en se rendant dans les offices de tourisme dont les coordonnées sont indiquées sur les panneaux. Ils vont par 2 et sont recto-verso. Un totem est dédié aux informations sur le territoire du Parc et ses richesses. Il comprend un QR code, qui permet de se connecter au site internet du Parc sur un téléphone mobile connecté. L'autre totem présente le village ou le site où il est implanté et les possibilités de randonnée. Un autre QR code permet de télécharger les descriptifs de randonnée. Les gares de Chantilly-Gouvieux, Viarmes et Boran-sur-Oise, l'Agglomération Creilloise et l'hôtel des 3 hiboux au Parc Astérix viennent s'ajouter aux 7 sites qui bénéficiaient déjà de totems.



3 NOUVEAUX CAHIERS
DE RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES

Chaque année le Parc réalise entre 3 et 4 cahiers de recommandations architecturales. Ces cahiers spécifiques à chaque village **décrivent les différents types d'architecture présents dans la commune**. Ils offrent également de nombreux conseils pour les travaux de réhabilitation ou d'entretien. Les 24 cahiers que compte déjà le Parc sont donc complétés avec ceux des communes de Courteuil, Plailly et Rhuis. La commune de Gouvieux bénéficiera elle aussi de son cahier d'ici la fin de l'été. Votre commune possède un cahier ou vous souhaitez savoir si elle en possède un ? Le site internet du Parc les propose tous en téléchargement (rubriques agissons avec le Parc, les habitants, construire et rénover).



LES PARCS NATURELS D'ÎLE DE
FRANCE



La Région Île-de-France compte sur son territoire 4 Parcs naturels régionaux, le nôtre, mais aussi le Gâtinais Français, le Vexin Français et la Haute Vallée de Chevreuse. En juin la Région a décidé de nous mettre à l'honneur en créant pour ses Parcs une application smartphone (disponible sur Android et Apple Store) et un site internet dédié. Le but : nous faire connaître et valoriser nos actions et notre patrimoine. Vous trouverez sur le site et l'application de nombreuses idées balade pour découvrir les 4 Parcs, des infos pratiques pour vous restaurer ou vous loger pour la nuit ; mais aussi, les adresses des artisans et producteurs. Enfin, **les 5 – 6 juillet, la Région lance son 1^{er} week-end de découverte des Parcs**. Des nombreuses animations seront proposées et des facilités d'accessibilité via les transports en commun vous permettront de vous rendre dans chacun des Parcs. Plus d'informations : www.parcsnaturels.iledefrance.fr

PLAN DE CHASSE DANS LE
MARAIS D'AVILLY

Le Parc est devenu propriétaire du marais d'Avilly en avril 2013. Le plan de chasse, composé de 19 bracelets (1 daguet, 8 biches, 8 jeunes cerfs ou biches JCB, 1 sanglier), attribué pour la saison 2013/2014 lui a été transféré. Ce plan de chasse avait pour objectif de favoriser la dispersion de la harde de plus d'une centaine de biches et jeunes qui stationnaient à demeure dans le marais, causant des dommages aux cultures des champs environnants ainsi qu'à la flore et la petite faune du marais (surpâturage et piétinements). La chasse, confiée par convention à un chasseur, a été organisée de début novembre 2013 à fin février 2014. La réalisation du plan de chasse a finalement été bien en dessous puisque ont été prélevés 1 daguet, 2 biches, 2 jeunes et 1 sanglier. Pour la saison 2014/2015, a été attribué au PNR un plan de chasse composé de 2 biches et de 2 jeunes. Si le marais reste et doit demeurer un lieu fréquenté par les grands animaux, l'objectif de dispersion de la harde a été atteint.

PARC JEAN-JACQUES
ROUSSEAU : UNE
NATURE D'EXCEPTION



Voici plus d'un an que Vincent LAHACHE, paysagiste DPLG responsable des espaces paysagers, travaille à valoriser ce domaine de 63 ha, propriété du Département de l'Oise. V. LAHACHE lève le voile sur ce site.

« *Qu'est-ce qui fait l'originalité du parc ? Il s'agit d'abord d'un lieu chargé d'histoire. C'est au marquis de Girardin que l'on doit au XVIII^e siècle la conception du parc, véritable quintessence de l'esprit des Lumières : le domaine d'Ermenonville fut modelé en référence aux tableaux de peintres comme Nicolas Poussin, aux paysages découverts lors de voyages, à la nature magnifiée par les écrits de Jean-Jacques Rousseau. Ce dernier y passa les dernières semaines de sa vie. La tombe de Rousseau repose toujours sur l'île des Peupliers mais son corps fut transféré au Panthéon lors de la Révolution française.*

Quelle est la place de la nature dans tout cela ? Elle est centrale ! Conçu comme un lieu de déambulation propice à la rêverie, le parc offre des espaces décloisonnés : les paysages évoluent au gré du cheminement. Imaginez... Il s'agit d'une véritable vallée composée d'une rivière, la Launette, de trois étangs, de prairies humides et de coteaux boisés ! J'ai d'abord souhaité rendre lisibles les paysages et valoriser la nature sauvage : relier le jardin à son environnement, tirer parti de sa situation géographique, magnifier la nature spontanée... Mon objectif constant est de « faire avec la nature » et non contre la nature.

Et la biodiversité ? La biodiversité s'était progressivement appauvrie. Plusieurs plantes ont été réintroduites comme la Percicaire bistorte ou l'Eranthe d'hiver, en recréant des conditions favorables. Autre exemple : le parc comprend une prairie arcadienne qui se fermait par la multiplication de saules et peupliers. Nous avons réussi à préserver cet espace et réfléchissons maintenant à réintroduire le pâturage. L'adoption d'une gestion raisonnée nous amène à privilégier des méthodes écologiques comme la fauche et à éviter les produits chimiques.

D'autres dimensions du parc ? Dans le sillage de la vision utopiste de Rousseau, le site porte une double mission sociale et culturelle. Sur le plan social, cela s'est traduit par la mise en place d'un chantier d'insertion. Sur le plan culturel, la conception d'un projet à la croisée des arts, de la philosophie et de la nature, nous a permis d'obtenir en 2012 le **label Centre culturel de rencontre**. Nous encourageons la création artistique contemporaine et proposons des productions artistiques, véritables dialogues avec les paysages. Nous réalisons également des animations pédagogiques à destination des enfants le mercredi et des familles le week-end. Le PNR nous aide particulièrement pour relayer les activités culturelles et faire connaître le site.

Contact :
Parc Jean-Jacques Rousseau
1 rue René de Girardin
60950 Ermenonville Tél. : 03 44 10 45 75

GÉRER LES ESPACES VERTS EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT ET NOTRE SANTÉ, C'EST POSSIBLE !

LE PARC DEPUIS 2010 S'EST ENGAGÉ DANS LA « GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS » AVEC 24 COMMUNES. IL FAUT AVOUER QUE LES ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX SONT ÉLEVÉS. OR, DE MULTIPLES SOLUTIONS EXISTENT. ENCORE FAUT-IL QUE NOUS CHANGIONS NOS HABITUDES ET NOTRE REGARD...

Des chiffres qui font froid dans le dos !

10 à 40% des produits phytosanitaires utilisés se retrouvent dans les eaux superficielles ou dans les nappes souterraines servant à l'alimentation en eau potable. La France occupe la 2^{ème} place mondiale pour l'utilisation de ces produits. Les pesticides contaminent les milieux naturels par ruissellement ou infiltration, mais aussi par volatilisation et évaporation. Les substances chimiques finissent par s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Résultat : elles induisent un **risque sanitaire** pour chacun d'entre nous. Si les effets sont rarement immédiats, ces produits agissent à long terme : cancers, troubles neurologiques, malformations fœtales, troubles de la reproduction... **Sans oublier les conséquences sur la biodiversité.** La gestion des espaces verts et l'entretien des jardins privés sont responsables d'une partie de cette pollution. C'est pourquoi il est important d'agir.

Modifier les pratiques

La gestion différenciée instaure un **entretien des espaces verts en fonction des usages et des localisations** : dans les parcs, pourquoi ne pas accepter des plantes sauvages, semer des prairies fleuries ou planter des haies naturelles qui seront plus favorables à la petite faune et aux insectes ? Dans les espaces peu pratiqués, pourquoi ne pas adopter la fauche tardive après floraison ? Dans les lieux plus fréquentés, il convient au contraire d'opter pour une gestion soignée.

Diverses solutions existent pour gérer différemment les espaces verts :

- réduire l'utilisation des herbicides grâce aux **techniques alternatives** (paillage, arrachage mécanique, désherbage thermique),
- accepter la présence d'herbes sur les trottoirs et dans les caniveaux,
- diminuer la fréquence des tontes,
- préférer les plantes vivaces et les arbres adaptés au climat local...



Changer notre regard

S'engager dans cette démarche, c'est faire le choix du plus naturel : préférer les prairies fleuries au gazon uniforme, accepter quelques « mauvaises » herbes, se familiariser avec les haies mixtes et les plantes peu gourmandes en eau... En un mot, il nous appartient de favoriser la nature en ville.

Des aides concrètes

Le Parc accompagne les communes qui franchissent le pas, avec un programme adapté :

- Élaboration d'un plan de gestion permettant de proposer un mode de gestion par type d'espace
- Diagnostic des pratiques, conseils et appuis techniques
- Formations sur les enjeux et les solutions alternatives
- Distribution de fiches techniques aux agents municipaux,
- Information des habitants : exposition, panneaux d'information, édition d'une brochure synthétique, réunions publiques d'information...



OBJECTIF ZÉRO PHYTO

La loi du 6 février 2014, dite loi « Labbé » adoptée par l'Assemblée Nationale vise à encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce texte interdit l'usage des pesticides* par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts et forêts, à **partir de 2020**. À compter de 2022, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites.

Alors, prenons de bonnes habitudes dès maintenant !

* Produits phytosanitaires, phytopharmaceutiques ou pesticides : ils regroupent les produits destinés à lutter contre les herbes indésirables, les animaux ravageurs et les maladies dues à des champignons, des bactéries ou des virus. On trouve 3 grands types de pesticides : les insecticides, les fongicides et les herbicides.

JE JOUE

DE NOMBREUSES PERSONNALITÉS HISTORIQUES ONT SÉJOURNÉ SUR LE TERRITOIRE DU PARC. LIEU DE NAISSANCE OU SOURCE D'INSPIRATION, LE TERRITOIRE A MARQUÉ LEURS ŒUVRES ET LEUR DESTIN. CES JEUX VOUS PERMETTRONT DE DÉCOUVRIR CERTAINES D'ENTRE ELLES ET D'EN SAVOIR UN PLUS DE LEUR PASSAGE DANS LE PARC.



QUIZZ HISTORIQUE

- Le vendredi 24 avril 1671, alors que Louis XIV est l'invité d'honneur du Grand Condé à Chantilly, Vatel contrôleur général de la bouche se suicide. Quelle en est la raison ?
 - (A) Sa commande de poissons pour le dîner du soir arrive en retard
 - (B) Le Grand Condé lui indique qu'il doit changer en urgence son menu du soir
 - (C) Il vient d'apprendre la mort de son épouse

Réponse A, devant arriver à 4h du matin, les poissons arrivent peu après 8h, au moment où Vatel se poignarde pour sauver son honneur. Il est enterré à Avilly-Saint-Léonard et par respect pour lui, les convives se passèrent de poisson ce soir là.

- Quel métier exerça Séraphine de Senlis avant de pouvoir vivre de sa peinture ?
 - (A) Infirmière
 - (B) Couturière
 - (C) Femme de ménage

Réponse C, d'abord bergère, puis domestique chez les sœurs, elle devient femme de ménage dans les familles bourgeoises de Senlis en 1901. C'est ici, qu'en 1912 Wilhelm Uhde, collectionneur d'art installé à Senlis, lui apporte son soutien. Aujourd'hui, on peut voir quelques unes de ses toiles au musée d'art et d'archéologie de Senlis.

- Dans le célèbre roman Sylvie de Gérard de Nerval, de qui le narrateur tombe éperdument amoureux ?
 - (A) Sylvie
 - (B) Adrienne
 - (C) Jeanne

Réponse B, Il tombe amoureux d'Adrienne lors d'une fête de village, mais la jeune fille est destinée à devenir religieuse. Sylvie est quant à elle son amie.

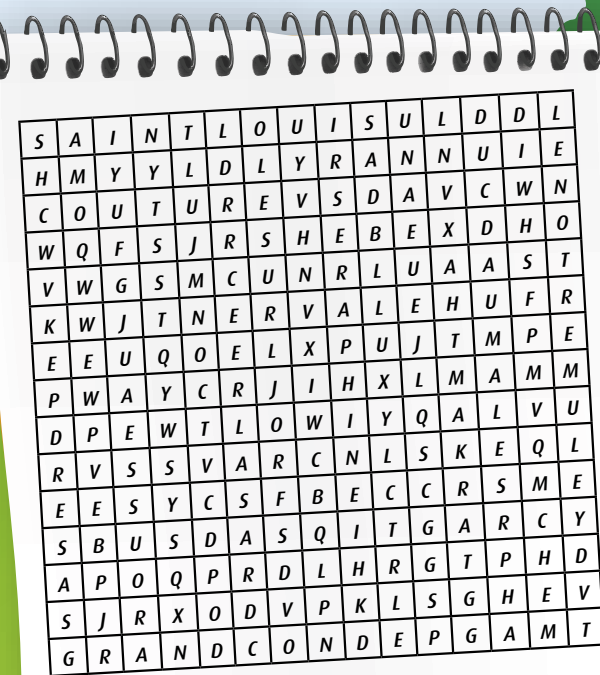
- Jean-Jacques Rousseau passa les 6 dernières semaines de sa vie à Ermenonville. Célèbre philosophe, il avait une passion qu'il pu occuper à loisir à Ermenonville. Quelle est-elle ?
 - (A) La botanique
 - (B) La chasse à courre
 - (C) La pêche à la ligne

Réponse A, Réponse A, au cœur du parc du Marquis de Girardin, Jean-Jacques Rousseau étudiait et herborisait toutes les plantes qu'il trouvait. Inhumé le 4 juillet 1778 sur l'île des templiers en plein cœur du parc, il a été transféré au Panthéon le 9 octobre 1794 laissant vide son tombeau, sculpté par Jacques-Philippe Le Sueur.

DÉMÊLEZ LES MOTS MÊLÉS

Découvrez plusieurs célébrités qui ont marqué le territoire à travers l'histoire. Onze noms sont à retrouver dans la grille ci-contre, dans tous les sens, à l'endroit, à l'envers. Ils peuvent être en diagonale et une lettre peut servir plusieurs fois.

- 1 SERAPHINE,
- 2 CAPET
- 3 NERVAL
- 4 ROUSSEAU
- 5 COUTURE
- 6 COROT
- 7 LE NÔTRE
- 8 GRAND CONDE
- 9 DUC D'AUMALE
- 10 SAINT LOUIS
- 11 VATEL



JUIN
MER 25

JUIN LE MOIS DES PETITS ÉCOCITOYENS

Atelier enfants « partons à la recherche de la biodiversité »
Les enfants sont invités à une balade pour découvrir la biodiversité, et participer aux ateliers pour fabriquer des nichoirs, mangeoires, gîtes à insectes et autres abris pour la petite faune. L'après-midi se terminera par un goûter aux saveurs locales.

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 14h à la Maison du Parc à Orry-la-Ville.

JUILLET LE MOIS DU TOURISME

Le challenge de l'été : parcourez le Parc en 75 kilomètres
Découvrez toutes les richesses naturelles et patrimoniales du Parc à travers 10 randonnées ponctuées d'énigmes, à télécharger sur le site du Parc.

Des lots seront remis lors de la fête du Parc le 5 octobre pour ceux qui auront relevé le challenge et résolu les 10 énigmes. Points de départ de ce challenge le 5 - 6 juillet avec 4 de ces randonnées guidées.

Le 5 juillet randonnée de 8,5 km en forêt de Carnelles

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 14h15, devant la gare de Presles-Courcelles.

Le 5 juillet randonnée de 6,1 km autour de Roberval-Rhuis

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 14h15, sur place de l'église de Roberval.

Le 6 juillet randonnée de 8,4 km autour du Mont Calipet

Gratuit • Horaires et lieu de rendez-vous : 10h15, devant la gare de Pont-Sainte-Maxence (retour prévu à 15h).
À savoir : Prévoir un pique-nique

Le 6 juillet randonnée de 7,5 km autour de Fontaine-Chaalis

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 14h15, devant l'abbaye de Chaalis.

Pour participer à l'une de ces sorties organisées par le Parc, il est nécessaire de s'inscrire au 03 44 63 65 65, le nombre de places étant limité.

AOÛT LE MOIS DE LA FORÊT

AOÛT
SAM 23

LA FORÊT D'HALATTE GRANDEUR NATURE

À travers un parcours de 9 kilomètres venez découvrir les majestueuses futaies de hêtres et de chênes.

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 10h15 sur le parking de la belle croix en forêt d'Halatte (accès via la RD1017 entre Senlis et Fleurines), retour prévu pour 16h.
À savoir : prévoir un pique-nique

AOÛT
DIM 24

LA FORÊT D'ERMENONVILLE, UNE ATMOSPHÈRE DE LANDES

À travers un parcours de 9 kilomètres venez découvrir les coteaux sableux parsemés de blocs de grès qui font toute la spécificité de cette forêt.

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 10h15 sur l'aire de pique-nique de la Croix Neuve (RD 126 traversant la forêt d'Ermenonville entre Mortefontaine et Fontaine-Chaalis) retour prévu pour 16h.
À savoir : prévoir un pique-nique

AOÛT
DIM 31

CHANTILLY, UNE FORÊT CHARGÉE D'HISTOIRE

À travers un parcours de 12 kilomètres remontez le temps pour découvrir, sous un angle historique et patrimonial, cette forêt princière façonnée au fil des siècles par la main de l'homme.

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 10h15 au château de la Reine Blanche aux étangs de Comelles, retour prévu pour 16h.
À savoir : prévoir un pique-nique

Prévoir des chaussures de marche pour toutes ces randonnées

SEPT.
DIM 14
DIM 28

SEPTEMBRE LE MOIS DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Le 14 septembre balade de 2 km à Asnières-sur-Oise sur les pas de Saint Louis.

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 10h devant l'église

Le 28 septembre balade de 2 km à Mont-l'Évêque un village de pierres et d'eau.

Gratuit
Horaires et lieu de rendez-vous : 14h30 devant l'église

Coup de cœur

18 balades pour découvrir le Parc

Partenaire privilégié des Parcs naturels régionaux de France, Chamina Edition vient de consacrer un guide « **Les incontournables balades à pied** » au Parc naturel régional Oise – Pays de France.

18 balades y sont regroupées pour découvrir toutes les facettes du Parc avec un descriptif détaillé et des cartes faciles à lire.

Pour aller plus loin, des pages sont consacrées à la découverte patrimoniale du territoire.

Sûr que ce guide vous aidera à découvrir ou redécouvrir votre territoire cet été et tout au long de l'année au fil des saisons.

Le guide est d'ores et déjà disponible dans de nombreux points de vente sur le territoire au prix de 12,50€.

